

Vendredi 4 avril 1952.

Etude des plans d'un laboratoire international et organisation sur le plan européen d'autres formes de coopération dans la recherche nucléaire.

Département politique. Proposition du 15 mars 1952.

Département des finances et des douanes. Rapport joint du 22 mars 1952.

A la suite des décisions prises les 6 et 27 novembre 1951 et 12 février 1952 aux termes desquelles le Conseil fédéral s'est fait représenter à une conférence convoquée par l'Unesco en vue de promouvoir la collaboration européenne dans le domaine des recherches nucléaires, la délégation suisse a signé, sous réserve de ratification l'accord adopté à Genève le 15 février 1952.

En vue de la ratification de cette signature, le département politique soumet un projet de message à l'Assemblée fédérale. La ratification de l'accord aura pour conséquence le paiement d'une somme de 70 000 fr. à la charge de la Confédération et de 30 000 fr. à celle de la société helvétique des sciences naturelles.

Conformément à la proposition du département politique, d'entente avec le département des finances et des douanes, le projet de message est adopté.

A la feuille fédérale.

Extrait du procès-verbal au département politique (en 5 exemplaires) pour exécution, au département des finances et des douanes, pour information.

Pour extrait conforme:
Le secrétaire,

F. Weller

